SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL D'ESNANDES ET CHARRON (SILEC)

Siège Social : Communauté de Communes Aunis atlantique

113 Route de la Rochelle - 17 230 MARANS



COMITE SYNDICAL du 11 Janvier 2021 Salle des associations – Charron

Objet : Adhésion et désignation des représentants à l'UNIMA (Union des Marais de Charente-Maritime) CS2021-07

Membres: 6 L'an deux-mille-vingt-et-un, le 11 janvier, à 18 heures 00.

En exercice: 6

Présents: 5

Nombre de pouvoirs : 1

Ont pris part à la délibération : 6

- an acax mile rings of any le 11 juniter, a 10 heares oo.

Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à CHARRON (Salle des

Associations),

Suite à la convocation qui a été adressée le 4 janvier 2021.

Etaient Présents les délégués suivants :

- M. BODIN Jean Marie, 1^{er} Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités Maire de la commune de Marans CDC Aunis Atlantique,
- M. BOISSEAU Jérémy, 6ème Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale Maire de la commune de Charron CDC Aunis Atlantique,
- M. GESLIN Didier, Conseiller communautaire Maire la commune d'Esnandes CDA La Rochelle,
- M. QUIRION Romuald CDC Aunis Atlantique en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale Maire de la commune de Villedoux CDC Aunis Atlantique.
- M. ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué Maire de la commune d'Yves CDA La Rochelle,

Pouvoir:

- M. MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle donne pouvoir à M. ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves – CDA La Rochelle.

Le Président fait lecture des statuts de l'UNION DES MARAIS DE LA CHARENTÉ-MARITIME (UNIMA) (Syndicat Mixte Ouvert au sens des articles L.5721 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) modifiés par arrêté préfectoral du 23 juillet 2020.

Au regard des compétences décrites et de l'intérêt de celles-ci, il propose de solliciter l'adhésion du SILEC au Syndicat Mixte de l'UNIMA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'adhésion du SILEC au Syndicat Mixte de l'UNIMA au titre de la compétence connaissances techniques des milieux (compétence obligatoire),
- De solliciter l'adhésion du SILEC au Syndicat Mixte de l'UNIMA au titre de la compétence appui technique, administratif et juridique des membres (compétence à la carte n°1),
- De désigner MM. Jérémy BOISSEAU, Didier GESLIN, Jean-Marie BODIN représentant le SILEC au sein du Comité Syndical de l'UNIMA.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC Jérémy BOISSEAU)

